



« Si l'élève n'a pas appris, c'est que le maître n'a pas enseigné efficacement »



Voilà une citation d'un des nouveaux prophètes de l'Éducation au Québec. Vous avez sans doute compris que le fardeau de cette efficacité-là repose exclusivement sur le travail de l'enseignante ou de l'enseignant et ce, peu importe les autres facteurs qui influencent la réussite d'un élève.

Bien des commissions scolaires au Québec ont pris le virage de l'efficacité ou du moins en ont l'intention. Elles s'appuient sur le modèle ontarien pour essayer d'implanter des pratiques qui auraient porté fruit chez nos voisins.

Si les comparaisons entre le Québec et l'Ontario sont fréquentes, elles se font trop souvent à la pièce, sans prendre en compte l'ensemble du contexte dans chacune de ces provinces.

Financement

Ce qui pourrait expliquer les progrès de l'Ontario, du moins en partie, ce sont les investissements massifs que cette province a consenti à l'éducation et le fait qu'un ensemble de mesures bien précises ont été ciblées.

Au Québec, au contraire, le réseau de l'éducation a dû faire face à des compressions majeures totalisant près d'un milliard de dollars depuis 2010.

Même si dans la dernière mise à jour économique, en octobre dernier, le gouvernement a annoncé que 35 millions de dollars seront injectés d'ici la fin de l'exercice financier et que, l'an prochain, 110 millions de dollars seront consentis de manière récurrente, ces investissements ne suffisent pas à compenser les coupes des dernières années. En fait, il ne fait que « rembourser » les sommes coupées depuis 2010 et nous sommes encore très loin du compte.

En prenant l'Ontario comme base de comparaison, Martin Maltais, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, estime qu'il faudrait plutôt ajouter 1 milliard 200 millions de dollars en éducation, de manière récurrente, si on veut se rapprocher de ce qui se fait dans cette province.

En Ontario, depuis 2003, les subventions pour les besoins des élèves ont augmenté de plus de 8 milliards de dollars, soit de 59 %, malgré la baisse d'élèves.

Ratios et infrastructure des écoles

Les investissements faits en Ontario ont permis l'embauche de 5 000 enseignants supplémentaires (1 800 au secondaire, dont 800 qui sont directement responsables de la réussite des élèves). Cela a contribué à réduire l'effectif des classes au primaire.

Des investissements ont aussi été consacrés à la rénovation et à la construction de nouvelles classes (2 000 classes supplémentaires).

Depuis 2003, l'Ontario a ainsi investi quelque 13,4 milliards de dollars dans l'infrastructure des écoles, notamment pour construire près de 755 écoles et pour lancer plus de 720 projets d'agrandissement et de rénovation.

En 2008-2009, l'objectif fixé a été atteint, c'est-à-dire que toutes les classes au primaire comptent maintenant 23 élèves ou moins et 90 % d'entre elles comptent moins de 20 élèves.

Ces données n'incluent pas les classes de maternelle 4 et 5 ans à temps plein et qui sont dirigées par une équipe réunissant une enseignante et une éducatrice (sauf dans les classes où il y a moins de 15 élèves). On y retrouve aussi un programme plus poussé.

Mentionnons également que chaque école bénéficie d'une équipe d'intervention pour identifier rapidement les élèves à risque et suivre les élèves en difficulté.

Fréquentation scolaire

L'école est obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme.

Un jeune qui décroche à 16 ou 17 ans sera suivi par une travailleuse sociale. Lorsque des plus jeunes décrochent, ceux-ci et leurs parents peuvent recevoir une amende ou être convoqués devant les tribunaux.

Rappelons enfin que 95 % des élèves de l'Ontario fréquentent l'école publique et qu'on n'y retrouve pas de projets particuliers. Les écoles privées ne sont pas financées par l'État. Le seuil de réussite est fixé à 50 %.

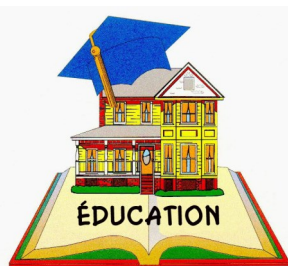
À la lecture de ces faits, un constat évident se dégage, l'Ontario a fait de l'Éducation une priorité. Par contre, au Québec, il semble que nos élus voient davantage l'Éducation comme une dépense plutôt qu'un investissement.

Le proverbe sénégalais, fort célèbre, affirme que *Ça prend tout un village pour élever un enfant*. Ce n'est donc pas seulement au personnel enseignant de porter seul l'imputabilité de la réussite scolaire des élèves, mais bien une mobilisation de toutes et tous.

Dominic Hébert,
vice-président Section Salaberry

Richard Bisson,
vice-président Section Des Patriotes

Sources : Nathalie Chabot et Jacques Tondreau, CSQ
www.journaldemontreal.com/2015/05/09/pourquoi-lontario-a-reussi-la-ou-le-quebec-en-arrache



Grief sur les pauses et la tâche (27 heures)

Vous êtes plusieurs à nous demander quand sera déposé le premier montant en lien avec le grief des pauses et 27 heures. La Commission nous informe que le dépôt sera effectué sur la paye du 6 avril 2017. Vous recevrez un paiement équivalent à environ 98 % du montant qui vous est dû. Il est important de noter que **les sommes annoncées par le Syndicat sont imposables et que la Commission va effectuer les déductions applicables**.

Si nous n'avez pas reçu votre lettre et que vous avez effectué des contrats à temps plein ou temps partiel entre les années 2004-2005 et 2014-2015, veuillez communiquer avec le bureau du Syndicat.

Le Syndicat est à la recherche des personnes ci-dessous (ou leur succession). Si vous pouvez nous aider, veuillez écrire à meprimeau@syndicatdechamplain.com ou appeler au bureau du syndicat au 450 371-7407.

Avis de recherche

Andréanne Daoust	Marc Vallée (décédé)
Anick Brisson	Marie-Claude Lane
Annie Lalonde	Marie-Ève St-Onge
Carole-Lyne Ratel	Maxime Villeneuve
Denise Savoie-Boileau	Monic Santerre-Kirallah
Francine Brault	Mylène Patenaude
Guy Vermet	Nathalie Lessard (BSF)
Hélène Primeau	Nathalie Viau
Jacques Brault	Philippe Dubois
Jean Lemay	Stéphanie Charland
Jocelyne Goyette	Stéphanie Lavoie
Julie Lacelle	Stéphanie Tardif
Karine Dubé	Steve El-Zayed
Lorraine Bissonnette (décédée)	Steve Roy
Louise Gaudreault	Suzanne Miljour (décédée)
Luc Boily	Sylvie Durocher
Lyne Girard	Thérèse Robert (décédée)

Nouvelle capsule vidéo : Le Point

Une fois par mois, les conseillers en relations de travail du Syndicat de Champlain répondront, en deux minutes, à une question fréquemment posée concernant un point de la convention collective.

Cette semaine, Sébastien Campbell, conseiller en relations de travail à la section Salaberry (enseignant), parle des congés spéciaux.



Ai-je droit à un congé si je me marie ? Si je déménage ? Si je dois passer des examens ? Les réponses, dans Le Point de cette semaine !

Vous avez des suggestions de sujets à traiter ? Faites- nous en part ! Facebook, Twitter, courriel.

Demandes de changement de champ et d'école

Le moment est venu de faire votre demande de changement de champ, et souvent, les gens font leur demande de changement d'école par la même occasion.

Des formulaires de demandes de changement de champ et d'école sont disponibles au bureau du syndicat ou sur le site syndicatdechamplain.com en cliquant sous l'onglet « Ma section », choisir « Salaberry enseignant » et « lettres types ». Ces formulaires comprennent toutes les informations essentielles à donner à l'employeur concernant un changement demandé.

Voici les modes d'acheminement à la Commission scolaire :

- Courriel à Véronique Couture (couturev@csvt.qc.ca) : **un accusé réception par courriel vous sera transmis**
- Télécopieur au 450 225-0848 : **conservez le rapport d'émission**
- Main à main : **demandez un accusé de réception**
- Courrier recommandé (en dernier recours) : **conservez le reçu**

Veuillez aussi transmettre une **copie de votre demande au bureau du syndicat** par courriel à meprimeau@syndicatdechamplain.com ou par télécopieur au 450 371-7004. Attention, pour être valide, **votre demande doit être envoyée à la commission scolaire.**

Sécurité d'emploi

Chaque année, au moins une personne se retrouve en difficulté parce qu'elle a négligé de faire une demande de changement de champ ou d'école.

Si vous pensez être en **insécurité d'emploi** parce que vous êtes la personne la plus jeune de votre champ à votre école ou dans la commission scolaire, vous **devez** faire une **demande de changement de champ au plus tard le 31 mars et d'école au plus tard le 5 mai ! Aucune demande ne sera acceptée si ces dates sont passées.** Par exemple, si vous êtes du champ 3, vous êtes probablement qualifié pour le champ 2. Si vous n'avez pas fait de demande de changement de champ, vous ne pourrez pas passer au champ 2 si l'occasion se présente même si cela pourrait préserver votre emploi. Si vous faites votre demande et que vous n'êtes finalement pas en insécurité, il n'y a pas d'obligation de vous présenter à la séance d'affectation.